



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Publié le :  
08 JUIL.2026

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2026\_050

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 30 JUIN 2026**

**Point n°11 : Adoption d'une convention de partenariat entre le CCAS et l'association COALLIA pour la mise en oeuvre d'une mission d'accompagnement social lié au logement.**

L'an deux mille vingt-six, le 30 du mois de juin à dix-sept heures quinze,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur - Marne, légalement convoqué le 24 juin 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présent(e)s :**

M. Laurent JEANNE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mme Sophie AMAR, Mme Asma ASHRAF, Mme Isabelle DEISS, M. Julien LEGER, Mme Josiane ALIX, M. Jean-Louis BESNARD, Mme Khadija BOUCHLAGHEM, Mme Hélène FORHAN, M. Patrick HAMARD

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

Mme Marie-Flore NGUEMENCHE

Mme Geneviève CARPE (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ)

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présent(e)s : 11

Nombre de procurations : 1

Nombre de votant(e)s : 12

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

**12 votes pour**

M. Laurent JEANNE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mme Sophie AMAR, Mme Asma ASHRAF, Mme Isabelle DEISS, M. Julien LEGER, Mme Josiane ALIX, M. Jean-Louis BESNARD, Mme Khadija BOUCHLAGHEM, Mme Hélène FORHAN, M. Patrick HAMARD, Mme Geneviève CARPE

**0 abstention,**

**0 NPPV**

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat. La juridiction territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Accusé de réception en préfecture  
094-269401071-20260630-2026-050-DE  
Date de réception préfecture : 02/07/2026

**CCAS**

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Administration générale  
CA du 30/06/2026

Délibération N°2026-50

**Objet : Adoption d'une convention de partenariat entre le CCAS et l'association COALLIA pour la mise en œuvre d'une mission d'accompagnement social lié au logement**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article R123-20 ;

**Vu** la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, dite « loi Besson I » ;

**Considérant** la politique municipale en matière d'action sociale ;

**Considérant** qu'il convient de fixer les modalités du partenariat entre le CCAS et l'association COALLIA pour la mise en œuvre d'une mission d'accompagnement social lié au logement ;

**APRES AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de partenariat entre le CCAS et l'association COALLIA ;

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Président, la Vice-Présidente ou la Vice-Présidente déléguée à signer ladite convention telle qu'annexée à cette délibération.

Le Maire,  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

 **Laurent JEANNE**

Accusé de réception en préfecture  
094-269401071-20260630-2026-050-DE  
Date de réception préfecture : 02/07/2026